

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 14/10/2022

- Le Président, Serge Thévenot, souhaite la bienvenue et demande l'approbation du PV de la dernière réunion qui portait surtout sur le débriefing des missions 2022. Il est adopté à l'unanimité.
- Présentation de nos visiteurs et de nouveaux adhérents :
 - Christian Brugeron,
 - Philippe Coutant.

PROCHAINE MISSION :

Pour l'instant, il est difficile d'en fixer la date, puisqu' elle sera déterminée par celle du départ du 1^{er} container, sachant que cette année trois containers seront expédiés : 2 en Gambie, 1 au Sénégal (1 seul à la charge d'EGALISE) :

La mission est donc reportée aux mois de février ou mars 2023, compte tenu des délais d'acheminement dont nous avons déjà été « victimes » en 2022.

- le 1^{er} container sera envoyé en principe fin novembre (matériel informatique, matériel médical, médicaments, mobilier etc.) ; le devis du transport est de 6 000 € ;

- Pour le container destiné à SOS, la date est plus difficile à fixer car cela dépend de l'obtention de leur demande de financement qui semble actuellement difficile à obtenir. Nous proposons de reporter cette année la dotation d'Africell initialement prévue pour Sami Pachonki (les devis n'étant actuellement pas finalisés) vers le financement du transport de ce second container (mobilier d'internat : 50 lits + matelas + bureaux + étagères + chaises contact Pierre-Charles Moreau) ;

- L'Hôpital du Dorat nous a été proposé une cinquantaine de lits médicaux électriques à collecter le 15 octobre. Une ville sénégalaise nous a sollicités il y a 2 ans mais à cette époque les lits dont nous disposions (de St Léonard) étaient déjà affectés à l'Hôpital de Banjul. Les lits du Dorat ont donc été entreposés dans le local d'un particulier à destination du port Dakar. Le frais sont assurés par le Maire de la ville, sur ses fonds personnels.

Donc seul le transport du premier container sera à notre charge (voir PJ)

Pour le chargement du premier container, les Chaîneries Limousines acceptent de mettre à notre disposition, pendant 48 heures, un de leurs quais.

Pour réduire la manutention les deux autres chargements se feront à partir de leur zone de stockage.

LES COLLECTES

➤ TULIPE

- Le dossier de demande est rédigé et envoyé (l'an dernier nous avons obtenu 360 000 € de médicaments),
- En juillet, lors du débriefing, nous avons précisé les médicaments les plus utiles (contact Serge Thévenot),
- Michel Lajoux se chargera de leur transfert de Paris à Bellac

➤ Collecte CHU

- Nadège Aupetit (l'antenne d'EGALISE au CHU !) pense pouvoir nous récupérer des monitorings, ECG, poussettes seringues électriques. Malheureusement nous n'aurons pas de couveuse en 2022.

➤ Collecte HIHL

- Nous aurons un échographe comparable à celui acheminé il y a 3 ans - appareil datant de 2012 mais en parfait état,
- Des électro cardio graphes.
(contact Serge Thévenot),

➤ Les vélos qui sont en état de marche

➤ CARSAT (contact Patrick Jallet)

Ont été collectés

- Des ordinateurs (300 PC) et des imprimantes laser A4 et A3 (une quinzaine),
- Du mobilier de bureau.

Merci à Pierre Carron, à Jack et Armelle Jacquet, à Philippe Péquignot pour avoir bien voulu stoker notre matériel.

Sans reprendre les listes, merci aussi aux membres qui ont prêté leurs véhicules ou leurs bras.

SAMI PACHONKI

Le coût du projet 2019 associant maraîchage et élevage s'élevait à 57 850 € /an pendant 3 ans. Pour le réaliser nous avons sollicité auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine une subvention de 30 000 € /an pendant 3 ans. Malheureusement notre demande a été retoquée en raison de son coût.

Cet échec nous a conduit à envisager deux possibilités :

- Soit de réduire le montant du projet en se limitant dans un premier temps à la réalisation du jardin maraîcher et dans un second temps l'élevage. Par ailleurs nous avons évoqué avec eux la possibilité de la réalisation d'une partie des travaux faite par les villageois (par exemple le pose des poteaux et du grillage) EGALISE finançant l'achat des matériaux. Ce projet moins onéreux pourrait être soumis à nouveau au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.
- En février 2022 lors de notre mission nous avons rencontré l'Ambassadeur du Sénégal et de la Gambie, le Chargé d'affaires de l'Antenne diplomatique de Banjul et le Député français Président de l'association France-Gambie. Ils nous ont conseillé de conserver notre projet de 2019, de l'actualiser et de solliciter un financement auprès de du ministère des Affaires étrangères par le truchement de l'Ambassadeur. Le niveau des montants octroyés serait plus en adéquation avec les montants sollicités.

Nous sommes toujours dans l'attente des devis de Sami Pachomki.

ACTIONS A BELLAC

- Chocolats de Noël : Action organisée par Mado et Blaise qui nous permet de dégager un bénéfice entre 800 et 900 euros par la vente de chocolats. Des catalogues ont été distribués à l'issue de la réunion, d'autres sont à votre disposition au secrétariat de la MSP. Vous pouvez aussi accéder au catalogue en ligne https://it4v7.interactivdoc.fr/html/Catalogue_Saveurs_Chocolats_pdf_735.

Les commandes devront être remis au plus tard le 12/11 à Blaise et Mado (39, rue Barbès BELLAC 87300 tél 06 87 33 28 78) accompagnées du chèque correspondant au montant de vos achats à l'ordre d'EGALISE.

- Marché de Noël : il aura lieu à partir de 15 heures le 17/12. Nous proposerons à la vente des objets de l'artisanat africain, ainsi que crêpes et gaufres. Trois ou quatre personnes seraient nécessaire pour tenir le stand.

- Repas de Peyrat : pour l'instant, rien de prévu à ce sujet, les conditions sanitaires restant difficiles à anticiper. En décembre nous aurons davantage de visibilité.
- Concours Jeunes Plumes Bilingues, avec 100 € pour le gagnant, aussi bien gambien que français, puisque l'épreuve concerne maintenant le lycée de Banjul et celui de Bellac, avec un thème différent chaque année.
 - la plaquette d'EGALISE a été numérisée et apparaît maintenant sur notre site (contact Christian Brugeron),
- Un PC portable a été remis au club de gymnastique de Bellac. D'autres sont disponibles et peuvent être offerts à d'autres clubs si besoin.
- La présence d'un représentant de la presse est appréciable à notre réunion, puisqu'Egalise a remporté le 1^{er} prix au niveau national attribué par le Lions Club (remis à Bordeaux), avec à un versement de 1 500 € à notre association.

ETAT DES FINANCES

- Philippe Dodinet n'ayant pu être présent nous transmetts le rapport financier que vous trouverez en pièce jointe.
- Une demande de subvention a été adressée au Crédit Agricole
- Subvention de la Municipalité de Bellac a été versée
- Subvention de la Municipalité de Blond a été versée

- Cotisation 2022 : 10 euros par membre, pour 2022 (non modifiée depuis 2004)
- A compter de janvier 2023, le Président propose qu'elle soit de 20 €, avec déductibilité fiscale. Le nouveau tarif est adopté.

ELECTION DES MEMBRES DU CA

René Longeville rappelle que la dernière Assemblée Générale avait eu lieu

le 1^{er} octobre 2021 et concernait l'exercice 2020. Nous devons lors de la réunion valider l'exercice 2021. Ce qui est fait à l'unanimité.

D'autre part, il est nécessaire d'approuver les rapports moral et financier concernant la réunion du 27/04/22, et celle de ce soir : adoptés à l'unanimité.

Election des membres du CA : tous les membres sont rééligibles, et on note l'arrivée d'un nouveau membre : P. Charles Moreau. Aucun autre changement n'est à noter.

Election du Bureau : pas de changement.

La réunion se termine vers 21 h 30, suivie d'un repas pris en commun.

Le Président,

La Secrétaire,

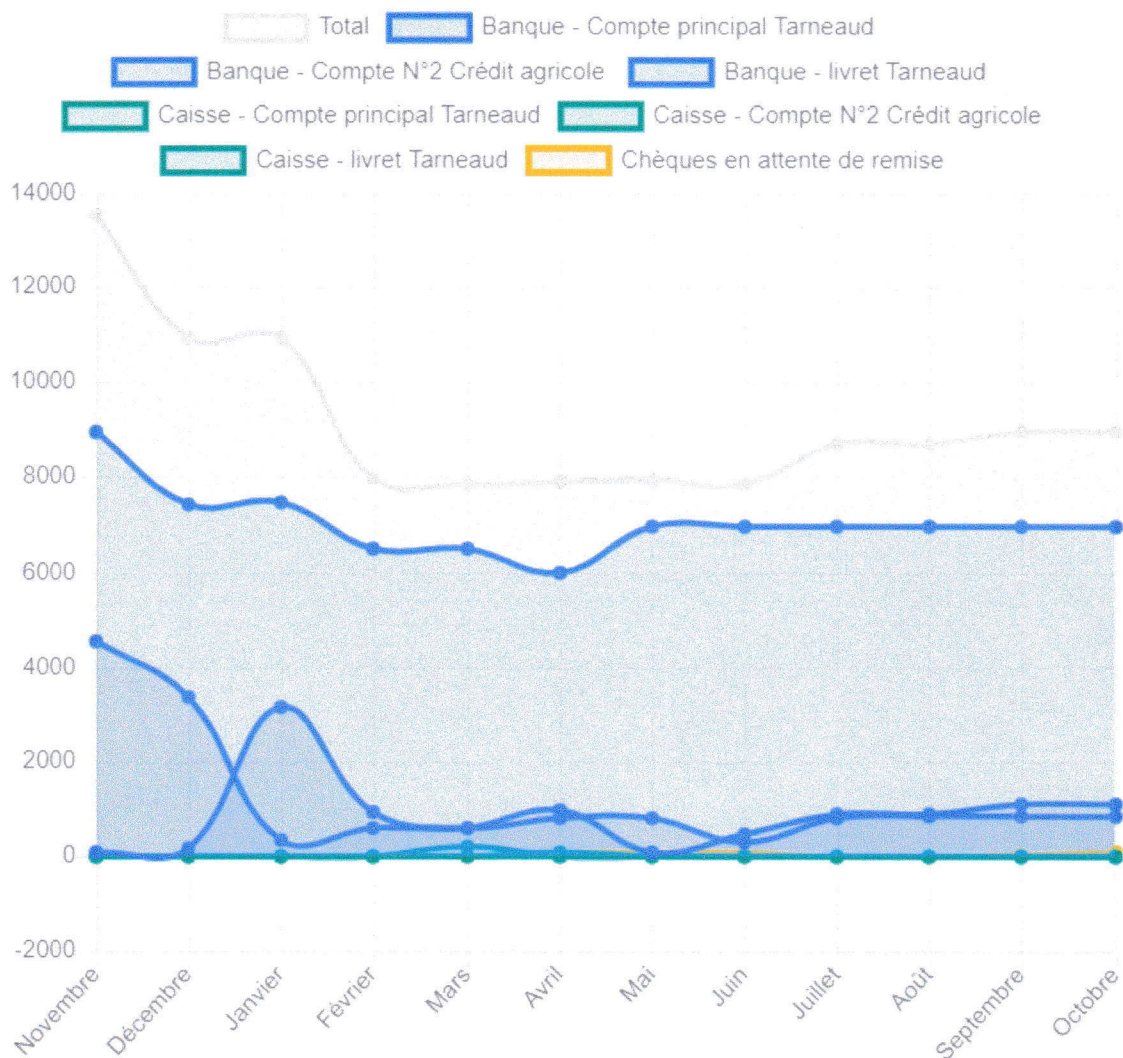
Compte de Résultat

EGALISE - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 16/10/2022)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
701100 - Vente produits artisanaux africains		1 105,00
702100 - Vente chocolats de Noël		3 038,75
740400 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité	775,00	775,00
740600 - Subvention crédit Agricole		200,00
754000 - Dons et Collectes	3 302,30	
754100 - Dons et Collectes	1 230,00	2 940,00
754120 - Abandons de frais par les bénévoles	-3 302,30	
754200 - Dons lions club	300,00	800,00
754300 - Dons de membres pour la scolarité d'ASHLEY		2 400,00
755100 - Contribution Financière AFRICEL		5 165,00
756000 - Adhésions		10,00
756100 - cotisations	530,00	665,00
758000 - Remboursement créance.(chèques impayés)		120,00
Total	2 835,00	17 218,75
CHARGES D'EXPLOITATION		
601100 - Achat alimentation Réunions périodiques		-29,86
601110 - achat Catering pour déménagement		-89,93
601200 - Achats Vitrites en fêtes ou autres.)		-11,99
601500 - Achat Chocolats		-2 300,96
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités		-67,65
606400 - Fournitures Bureau et Mécano	-24,50	-122,97
607000 - Achats de produits artisanaux revendus tels quels		-250,00
610100 - Abonnement Logiciel Association	-240,55	-241,00
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)		-424,95
623400 - Récompenses et cadeaux	-522,15	-150,00
623800 - Divers (pourboires, dons courants...)	-40,00	-50,00
624000 - Transports de Biens (Frais envois containers)		-10 635,00
625000 - Frais de carburant membres	-352,89	-353,79
625100 - frais autoroutiers membres		-172,30
625600 - Frais de mission et de déplacement membres	-258,00	
625620 - Frais de mission GAMBIE	-690,00	
625710 - Réceptions	-169,00	-544,79
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-67,88	-6,15
627000 - Services bancaires et assimilés	-15,00	-0,63

	PERIODE EN COURS	N-1
628100 - Cotation Comité de Jumelage		-50,00
654100 - Chèque Impayé.		-120,00
Total	-2 379,97	-15 621,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	455,03	1 596,78
PRODUITS FINANCIERS		
760000 - Produits financiers	37,22	26,95
Total	37,22	26,95
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER	37,22	26,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671300 - Dons, libéralités	-2 490,00	
Total	-2 490,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 490,00	
TOTAL GENERAL	-1 997,75	1 623,73

Évolution des comptes de trésorerie (fin de mois)



Disponibilités

Total (hors collecte en ligne)

8 965,99 €

EN BANQUE

?

Comptes en banque

Banque - Compte principal Tarneaud

8 895,99 €

Banque - Compte N°2 Crédit agricole

839,24 €

Banque - livret Tarneaud

1 086,19 €

6 970,56 €

EN CAISSE

?

Caisses

0,00 €

Annexe au Compte de Résultat comptable Egalise

Compte 740400 Subvention Commune de Bellac 675,00
Blond 100, 00

Compte 625000 Il s'agit des frais de carburant engagés personnellement par les membres de l'association à l'occasion des diverses collectes de matériels organisées pendant l'exercice et qui leur sont remboursés par l'association.

Compte:625600 Il s'agit de frais (casse croute, restauration, péages.....) engagés par les membres de l'association à l'occasion de déplacements pour collectes diverses et qui leur sont remboursés par l'association.

Compte 625600 Frais engagés par membres ayant participé aux mission Gambie et payés par l'association (taxi, chauffeurs, restauration, passage de bac, carburant,,,))

Compte 671300 Participation de l'association à la scolarité d'Ashley – les frais afférents à ce poste sont en totalité financés par six membres de l'association et donc indépendant des fonds d'EGALISE.

Le Trésorier

=====



HEPPNER
Z.I. ACTIPOLIS
AVENUE MAUJAY
33610 CANEJAN - FRANCE
Tel : (33)5.56.12.42.99
Fax : (33)5.56.34.88.92

À l'attention de MARIE
HEPPNER 33 EXPORT MARIT

SCE EXPORT MARITIME
AEROGARE DE FRET CEDEX B26
33700 MERIGNAC AEROPORT
Tél : 0556124299 Fax : 0556348892

Le 14/10/2022

COTATION EXPORT MARITIME N° BD1C2103031

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver-ci-dessous notre cotation.

Port de départ : LE HAVRE	Port d'arrivée : BANJUL
Incoterm : CFR BANJUL	Assurance : sur demande
Description marchandises : GENERAL CARGO -	DONS HUMANITAIRES
Exportateur :	
Importateur :	

Conteneurs

Type	Poids brut	Unité
40' DRY	,0	KGS

Proposition tarifaire

Prestation	Détail	Montant
PICK UP BELLAC/ LE HAVRE TT ROUTE		1 350,00 EUR
DOUANE EXPORT		180,00 EUR
FRAIS DE B/L ET DOCUMENTATION		85,00 EUR
VGM + ISPS		95,00 EUR
OTHC		235,00 EUR
CONGESTION SURCHARGE		340,00 EUR
FRET MARITIME 40'		3 395,00 EUR
SURCHARGE BAF		262,00 EUR
TOTAL HT :		5 942,00 EUR

Remarques Clients :

Selon espace à bord et disponibilité au moment du bkg
Surcharges VATOS
DTHC COLLECT
CIE: CMA CGM
TT 30 JOURS VIA TANGER

Cette cotation a été préparée par : L.BRETHES - Tél : 05 57 35 02 09 - laure.brethes@heppner-group.com

Validité de l'offre : 31/10/2022

Bon pour accord le :

Signature :

Conditions de règlement : REGLEMENT PAR DEF AUT

Remarques

- Ces tarifs s'entendent sous réserve de modification des montants des surcharges des compagnies maritimes; hors assurance, prestations complémentaires non décrite dans le cadre de la réglementation applicable au moment du transport.
 - Montants en devise convertis à titre indicatif, taux sujets à variation à la date de l'opération.
 - Certaines destinations sont soumises à la norme NIMP15, merci de nous consulter.
 - Poids brut maximum au chargement 24,3 t/20' et 23t/40' - Au-delà nous consulter.
 - Franchise au chargement; 2h/20' .3h/40' (sauf réglementation particulière), au-delà l'heure supplémentaire sera facturée 55€/h.
- Toutes les surcharges s'entendent VATOS (Valuable At Time Of Shipment) et sont modifiables sans préavis.
- Le calage et l'arrimage de la marchandise, ainsi que le plombage du conteneur, appropriés au transport maritime et en conformité avec la législation, sont sous la responsabilité et à la charge de l'expéditeur.
 - Franchise storage et demurrage : selon règles en vigueur au POL : merci de nous consulter
 - Tout booking concernant des marchandises dangereuses sera soumis à acceptation du bureau IMCO de l'armateur avec présentation de la déclaration de matières dangereuses et la MSDS en anglais. Toute machandise dangereuse empotée dans un conteneur doit être conforme à la législation en vigueur. L'acceptation de chargement ne sera confirmée qu'après réception de la déclaration DEFINITIVE dûment complétée du certificat d'emportage au plus tard 48h avant l'arrivée du navire (dealine). Tout manquement ou modification entre la deadline et le départ du navire sera facturé au-delà de 100 € avant le départ du navire et au-delà de 1000 € après le départ du navire.
- Merci de noter que tout conteneur dangereux ne peut stationner plus de 72h sur le terminal (week-end ,jours fériés inclus), au-delà de ce délai les autorités portuaires peuvent demander l'évacuation du conteneur hors du domaine public maritime et à la charge de l'expéditeur repris sur la déclaration de matières dangereuses. Les étiquettes de matières dangereuses pour les conteneurs sont à la charge de l'expéditeur et doivent collées sur les 4 parois verticales du conteneur avant de prendre la route.
- L'étiquetage des colis doit impérativement reprendre les informations suivantes :
Port, pays de destination, nom et adresse du destinataire. Le cas contraire, vous serez facturé de 20 € par étiquetage.
- Envoi de documentation par courrier express international facturé en sus si besoin
- Toute réservation annulée à moins de 24 heures de la clôture navire donnera lieu à la facturation de "deadfreight".